



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 18/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Présents : 7
Absents : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, M. CORNOT David, M. GEORGES Florian, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, M. VITTAUT Alain

Procurat ion(s) :

M. CAMPANA Michaël donne pouvoir à M. VITTAUT Alain, Mme COUZON Marie-Françoise donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CAMPANA Michaël, Mme COUZON Marie-Françoise, M. JANNIN Michel, M. RAFFETIN Nicolas, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, M. VEROT Jacques

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. VITTAUT Alain

PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ANNEE 2026

Date de convocation
09/02/2026

Date d'affichage
09/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

19/02/2026

et publication du :

19/02/2026

Monsieur le Maire explique que le Département demande tous les ans aux communes une participation pour le Fonds de solidarité logement.

La vocation de ce fonds a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant ; il permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer ou de prendre en charge des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau.

Monsieur le Maire propose de participer comme les autres années à 0.35 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de participer au Fonds de solidarité logement du Département à hauteur de 0.35 € par habitant soit 117.25 € pour 2026.

DIT que cette participation pourra être versée tous les ans tant que le montant par habitant restera à 0.35 €.

Délib n°2026/02/18/1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLUX-VILLENEUVE
Le Maire, Jean-Luc JUILLARD

MAIRIE

